



## **-VILLE D'AJACCIO-**

**ARRETE MUNICIPAL N° 2016 - 3646**

**PORTANT LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PROVISOIRES ET D'URGENCE  
DANS L'INTERET DE LA SALUBRITE ET SANTE PUBLIQUE RELATIVES A  
L'INTERDICTION D'ACCES DE BAINNADE ET DE PECHE :**

**De la plage du Ricanto jusqu'à celle de Lazaret**

**Le Maire de la Ville d'AJACCIO,  
Député de la Corse du Sud**

VU, la Directive européenne 2006/7/CE ;

VU, le Code de la Santé Publique ;

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-17 à L.2122-20,  
L. 2212-1 à L.2212-5, et L.2213-23 ;

VU, le Code Pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU, Le Règlement Sanitaire Départemental ;

VU, les délibérations n°2015/04 et n° 2015/06 en date du 8 février 2015 portant élection du Maire et  
des Adjointes ;

VU, la demande émise par la CAPA le 23 /12/2016.

**Considérant** qu'au vu des circonstances : réparation de la conduite de refoulement entre le poste de  
relevage du Ricanto et la station d'épuration de Campo dell'oro.

VU, l'urgence ;

**-ARRETONS-**

### **ARTICLE 1.-**

L'accès et toutes activités de baignade et de pêche sont interdits sur les plages du Ricanto jusqu'à celle  
du Lazaret.

Le présent arrêté prend effet immédiatement, et ce jusqu'à nouvel ordre. En tout état de cause, l'accès,  
la pêche et la baignade sont interdits jusqu'au rétablissement de la situation.

### **ARTICLE 2.-**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux et poursuivies conformément  
aux lois.

### **ARTICLE 3.-**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corse, préfet de la Corse du Sud

### **ARTICLE 4.-**

Les services techniques de la ville sont chargés de la signalisation et de la publicité de la décision sur  
site.

**ARTICLE 5.-**

M.M. le Directeur Général des Services de la ville d'Ajaccio, le Directeur Général des Services Techniques de la Ville, le Directeur du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville d'Ajaccio, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à AJACCIO, le : 23 Décembre 2016**

Y Le Maire,

~~DGA Ressources et Moyens~~

Laurent MARCANGELI

Jean Philippe ARMAND